



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : STAGES EXPLOR'ADO POUR LES
11/15 ANS - TARIFS 2026-2027**

**DÉCISION N° DM-26-238
EN DATE DU 19 JUIN 2026**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-26-225 en date du 31 mars 2026 portant délégation de fonction à Madame Caroline Fournier en qualité d'adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fixer la participation des familles pour les stages Explor'ado organisés pour les jeunes de 11 à 15 ans, pour l'année scolaire 2026-2027;

D É C I D E

DE FIXER la participation des familles pour les stages pour l'année scolaire 2026-2027 comme suit :

TRANCHES	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	NV
Montant total	24 €	34 €	44 €	57 €	68 €	78 €	90 €	97 €	102 €	107 €	113 €

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la jeunesse, de la
citoyenneté et des relations internationales,

Signé

Caroline FOURNIER

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20260619-lmc1H14399H1-AR
Date de réception en Préfecture : 22/06/2026
Date de Publication : 22/06/2026

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire ou introduit devant le Tribunal Administratif de Melun (site www.telerecours.fr - application « télérécourse citoyens »).

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20260619-Imc1H14399H1-AR
Date de réception en Préfecture : 22/06/2026
Date de Publication : 22/06/2026